

Gouvernement du Québec

Décret 107-2025, 5 février 2025

CONCERNANT la nomination de monsieur Martin Duquette comme directeur général du Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île

ATTENDU QUE le deuxième alinéa de l'article 73 des dispositions transitoires et finales de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique et édictant la Loi sur l'Institut national d'excellence en éducation (2023, chapitre 32) prévoit notamment que malgré l'article 198 de la Loi sur l'instruction publique, le gouvernement peut nommer un nouveau directeur général d'un centre de services scolaire;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer le directeur général du Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de l'Éducation :

QUE monsieur Martin Duquette, directeur général par intérim, Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île, soit nommé directeur général du Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île à compter du 17 février 2025.

Le greffier du Conseil exécutif,
DAVID BAHAN

84982

